

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014

Convocation du 21 Novembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

PRESENTS : - Mmes BAZIN Josyane, BROUZE Lydia, CHAMBEROD Marie, FRISON Raymonde, PEREZ Stéphanie, RAFFIN Marie- Noëlle, VIGNAL Sylvie.
- Mrs BIBOLLET Nicolas, BOUCHER Thierry, DUC Antony, GACHET Roger, MICHELLAND Bruno, RICHARD Denis, TUPINIER Yves.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire remercie les Membres du Conseil qui ont participé activement à la cérémonie du 11 novembre.

Ordre du Jour :

- **Situation du cabinet dentaire**
- **Subventions 2014**
- **Travaux rénovation église**
- **Numérisation état civil**
- **Indemnités**
- **Personnel communal**
- **Taxe d'aménagement**
- **Non Valeurs**
- **Questions diverses**

SITUATION CABINET DENTAIRE :

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Béatrice BOIS-CHADOUTEAU fermera son cabinet dentaire à la fin de l'année 2014 et qu'à ce jour, aucune offre de reprise n'a abouti.

Cette absence de dentiste sur la commune est préoccupante pour la population.

Pour favoriser la recherche et l'installation d'un nouveau dentiste, Monsieur le Maire propose de racheter le matériel (fauteuil, petit matériel et radio) et de prendre en charge le loyer du cabinet après accord et négociation avec la propriétaire des locaux.

Le matériel sera acheté après avoir été expertisé par un spécialiste.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS :

Sont proposées au vote les subventions suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - Ex Association Cantonale ADMR T.F. rattachée à l' Association de la Chambre | 150 € |
| - Association Anciens Combattants Aiguebelle - Randens | 230 € |
| - Foyer Rural Canton d'Aiguebelle | 4 000 € |
| - Foyer Rural (complément pour bibliothèque) | 250 € |
| - Amicale des donateurs de sang | 500 € |
| - Union sportive foot | 3 500 € |
| (subvention qui vient en complément d'une subvention de 2 500 € déjà allouée par délibération du 25 avril 2014) | |
| - Souvenir Français | 150 € |
| - Association Protectrice des animaux | 155 € |
| - Comité de Savoie pour la lutte contre le cancer | 200 € |

- FNATH	45 €
- Boule de Charbonnières	535 €
- Société de chasse	100 €
- Maurienne Savoie Basket	6 900 €
- APEI de Maurienne	150 €
- Comité départemental Handisport	100 €
- Echo de Charbonnière	1 500 €
- Association Arc'Ensemble – Accorderie	150 €
- Les Licenciés de SOMFI	300 €

Ces subventions sont votées à l'unanimité :

sauf 1 abstention	ADMR
1 abstention	Maurienne Savoie Basket
1 abstention	USCA Football

Comme les années précédentes, les subventions seront versées à la réception du bilan des Associations.

TRAVAUX RENOVATION EGLISE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion publique d'information qui a eu lieu le 31 octobre 2014 en présence de Monsieur MOLLARD.

Suite à l'étude du cabinet d'ARJIHL, les appels d'offres peuvent être lancés.

Une demande de subvention est en cours dans le cadre du FDEC ainsi qu'auprès de l'Art Français au titre des bâtiments non classés.

NUMERISATION ETAT CIVIL :

Nous avons reçu quatre offres de prestations : Archives Multimédia, Sedi, Numérize et banque d'archives.

La proposition de la banque d'archive est retenue pour un montant de 3.912 €uros.

INDEMNITES :

Reconduction du versement de l'indemnité « régisseur de la commune » à Monsieur LAVAUD.

Accord à l'unanimité. Délibération à prendre.

PERSONNEL COMMUNAL :

Création du poste d'Anne-Lise EMIN en qualité d'adjoint administratif à 33 heures hebdomadaires (au lieu de 27 heures)

Création du poste de Sandrine RENNARD en qualité d'adjoint d'animation à 29 heures hebdomadaires (au lieu de 21 heures)

Diminution du poste de Laurence AMOSSE en qualité d'adjoint d'animation à 24 heures hebdomadaires

Création du poste de Viviane FAIOLA en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 5 heures hebdomadaires.

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire suite à la réunion animée par la MNT. La modification porte sur la possibilité, pour chaque salarié, de choisir sa protection personnalisée. Monsieur le Maire souhaite, pour Baptiste SOLAESA et Jacques POMMIER participer au coût de leur mutuelle à hauteur de 30 euros mensuels sur présentation de leur facture mutuelle.

TAXE D'AMENAGEMENT :

En 2011, la taxe d'aménagement avait été fixée à 2.50%. Elle est portée à 3%.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Délibération à prendre avant le 30 novembre 2014.

ADMISSION EN NON VALEURS :

Après épuisement des procédures et présentation par la perception (des produits irrécouvrables) le conseil accepte la mise en non valeur de certains titres pour un montant de 2 809.99 €.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil pour valider cette décision.

QUESTIONS DIVERSES :

Gare : Il peut être possible d'ouvrir le hall d'accueil de la gare pour abriter les usagers qui prennent le train le matin et ce du lundi au vendredi.

Il serait intéressant de trouver une association (Aaca, accorderie) qui pourrait gérer cet accueil.

Un courrier d'intention sera à envoyer à la SNCF pour acter cette proposition.

Marché : Il est nécessaire d'en limiter le périmètre pour des raisons de sécurité publique. Il y aura une zone hiver et une zone été. Un plan a été établi.

Accord à l'unanimité.

Dates des foires : La foire du 6 juin est déplacée au 1^{er} mardi de juin et celle du 12 novembre au deuxième mardi de novembre.

Accord à l'unanimité

Ces informations seront envoyées à l'Almanach du Savoyard.

La séance est levée

Le Maire : Hervé GENON